

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Octobre 1872.

ELECTIONS DU 20 OCTOBRE.

L'agitation électorale est peu vive jus-
qu'ici.

Voici les noms des principaux candi-
dats :

Alger. — MM. Crémieux, Gastu et Ber-
tholon, tous radicaux.

Calvados. — MM. de Fournès, royaliste ;
Joret-Desclosières, qui n'ose point se pro-
noncer entre la République et la Monarchie,
et Paris, républicain avancé.

Gironde. — MM. de Freycinet, M^e Mie,
l'abbé Junqua, radicaux, et Forcadé de La
Roquette, ancien ministre de l'Empire.

Indre-et-Loire. — MM. Nioche, républi-
cain avancé ; Schneider, neveu de l'ancien
président du Corps-Législatif, et Desplan-
ques, républicain modéré.

Morbihan. — M. Joseph-Martin d'Auray,
royaliste, et M. Beauvais, républicain.

Oise. — MM. Léon Chevreau, bonapar-
tiste ; Gérard (de Blincourt), républicain
modéré, et André Rousselle, radical.

Vosges. — MM. Mougeot, républicain
thiériste, et Méline, radical.

Nous serons attentifs aux phases de la lutte
électorale qui s'ouvre, parce qu'elle em-
prunte aux circonstances actuelles la plus
grave signification.

Le scrutin du 20 octobre doit être une
protestation des honnêtes gens contre les
agitateurs radicaux.

Les conservateurs des sept départements :
Calvados, Gironde, Indre-et-Loire, Morbi-
han, Oise, Vosges, Alger, ont le droit et le
devoir d'affirmer par leur vote la volonté
ferme et arrêtée de la France de ne jamais
confier ses destinées aux mains de ceux
qui l'ont une fois déjà perdue et déshono-
rée.

Nous ne savons point nous lasser de re-

dire les mêmes choses, quand ces choses ont
trait avant tout au salut du pays et à la sé-
curité de tous.

Or, aujourd'hui, nous répétons, pour la
vingtième fois peut-être, mais avec plus
d'énergie, avec plus d'insistance que ja-
mais : Pas d'abstention ! pas d'apathie, pas
d'insouciance, pas d'indifférence en face du
scrutin !

La maladie de l'abstention n'atteint que
les hommes d'ordre, et c'est ce qui nous
perd.

Lorsqu'il s'agira de porter Gambetta au
pouvoir, vous verrez les radicaux donner
comme un seul homme ; il s'agit aujour-
d'hui d'empêcher son avènement, de pré-
venir la ruine de la France, et nous retrou-
verons au vote du 20 ces hésitations funes-
tes des conservateurs !

Cela ne doit pas être.

Il faut aborder carrément les situations
périlleuses ; à chaque effort nouveau de la
Révolution pour asservir notre pays, il faut
opposer un pas fait en avant vers la recons-
titution d'un pouvoir honnête et fort.

La « tournée » de Gambetta, les discours
de Grenoble et d'Annecy, sont l'effort de la
Révolution contre le salut de la France.
Que le vote du 20 envoie à la Chambre des
représentants monarchiques, et ce sera l'acte
de résistance contre les envahissements du
radicalisme.

La tâche de l'Assemblée nationale gran-
dit avec les événements : elle ne faillira pas
à son devoir. En face de la crise actuelle,
elle se souviendra du scrutin national du 8
février 1871 : dix millions d'électeurs ont dit
assez haut, il y a vingt mois, ce qui pouvait,
ce qui devait sauver la France !

Adrien de RIANCEY.

Chronique Politique.

Le discours d'Annecy, ou « Gambetta
chez Chaumontel » comme dit M. Vuillot,
excite la verve de l'écrivain de l'Univers.

Il ne discute pas la portée des paroles pro-

noncées par l'hôte et par l'amphitryon, il se
borne à en railler la forme avec une ironie
irrésistible.

M. Vuillot part de ce principe établi par
un maître en l'art de parler, par Mirabeau :
« Impossible de penser juste dans un pays
où l'on parle ridiculement. » Or, dit-il, « on
parle ridiculement dans la République sa-
voyarde ; » et après avoir cité, comme preuve
à l'appui, une phrase péniblement conduite
par le maire, le « choré de la fête » com-
me il le nomme, il ajoute :

« Pauvre brave homme, qui a travaillé la
nuit et raturé peut-être une main de papier
pour enfanter ce charabia, sans pouvoir
agencer sa majeure dans sa mineure, ni
laisser même entrevoir ce qu'il voudrait
dire.

« L'immense avantage de M. Gambetta
est de ne point s'occuper de ces agence-
ments et de cette conduite du discours. Il
fait son cavalier seul, absolument comme à
la Chaumière, sans regarder où il jette le
pied. Sa danse des œufs consiste à casser les
œufs, et son omelette, battue avec les talons,
tire son prix de l'audace avec laquelle il y
mêle les coquilles. Plus on l'écoute, plus on
reconnait que le bon orateur de foule est ce-
lui qui compte assez sur l'inintelligence de
son auditoire pour ne rongir point des sot-
tises qu'il va dire, ou qu'il est lui-même assez
sot pour ne s'apercevoir pas des sottises
qu'il dit.

« On applaudit ses vocalises comme celles
d'un ténor qui chante du Scribe :

Contre l'avalanche homicide
Ma force te servit d'épide !...
Perdu, deshonoré,
Je n'espère qu'en toi... du moins tu l'as juré.

« Les ténors font applaudir cela d'une
salle entière. Le mérite singulier de M. Gam-
betta est de le faire applaudir sans musique,
aux simples lueurs de la chandelle, par cent
cinquante Allobroges dont quelques-uns
sont gradés et dont quelques autres ont eu
jadis du bon sens. Mais il y a le vent qui
souffle à travers la montagne, et les influen-

ces du petit vin de Savoie, et le mât de co-
cagne en perspective.

« C'est un savoyard, Joseph de Maistre,
qui dit qu'une nation peut se savoir en dé-
cadence lorsque les acteurs, particulière-
ment les lyriques, y sont très-courus et très-
payés. Où n'en sont pas les nations lors-
qu'elles courent à pareille prose, chantée
par un tel chanteur ! »

Nous lisons dans le Soir :

« Un bruit a couru qu'un mouvement bon-
napartiste devait éclater à Paris dans la soi-
rée. Malgré l'in vraisemblance de ce bruit,
des précautions avaient été prises pour em-
pêcher toute tentative séditieuse. Si l'on n'a
pas consigné les troupes dans la journée,
c'est parce que le prétendu *pronunciamiento*
était annoncé pour le soir, et qu'à l'heure
où il devait avoir lieu tous les soldats sont
rentrés dans leurs casernes.

« La tentative, disait-on, devait coïncider
avec le retour des pèlerins de Lourdes. On
craignait contre ceux-ci des manifestations
hostiles qui n'ont pas eu lieu.

« La soirée s'est passée sans le moindre
incident. »

A rapprocher de l'expulsion de France du
prince Napoléon, expulsion annoncée par
M. Thiers dans la séance de la commission
de permanence.

Ne pas oublier que le Soir est un journal
non pas officieux. M. Victor Lefranc a dé-
claré qu'il n'y avait pas de journal officieux,
mais enfin un journal *ami... très-ami*.

Un journal du soir a dit hier que le mou-
vement préfectoral était absolument décidé,
mais qu'il n'aurait lieu qu'après les élec-
tions. Cette nouvelle est inexacte, en ce sens
qu'elle semble indiquer que le gouvernement
aurait non-seulement résolu en principe ce
mouvement, mais encore qu'il aurait déjà
déterminé tous les changements à faire et
que l'exécution seule serait renvoyée après
les élections.

Or, nous croyons savoir que le gouverne-

— Oh ! oh ! et à quelles armes auriez-
vous recours ?

— Aux couteaux, Excellence, aux cou-
teaux et aux haches des paysans à qui j'a-
bandonnerais les propriétés des insurgés ; je
ferais s'entre-dévoré toute cette nation de
scélérats.

Le gouverneur haussa les épaules.

— Et si les paysans se refusaient à atta-
quer les nobles ?

— Je ferais appel aux Rascolniks, et
dans toutes les colonies de Russes ou de
sectaires, je ferais publier par les popes, en
chaires, dans les églises, une proclamation
ainsi conçue :

— Vous allez improviser une proclama-
tion ?

— Non, Excellence, je l'ai méditée ; je
l'ai là sur mon cœur, dans mon portefeuille ;
tenez, la voici. Voulez-vous que...

— Allons, lisez, général, lisez ; pourvu
que ce ne soit pas aussi long que la lettre
de votre protégé.

— Quatre lignes, Excellence, pas davan-
tage.

Et, d'une voix émue, il en fit la lecture.

« Nous (1) annonçons à toute la nation
que la volonté du tzar est d'exterminer
tous les catholiques, les seigneurs comme
les paysans ; leurs terres et leurs biens
seront donnés en récompense à ceux
qui auront aiguisé les haches et les cou-
teaux.

« Mettez-vous tous à la besogne et vous
serez riches ; le tzar vous fera propriétaires
et nobles, et nous vous bénirons, vous
qui aurez pris les armes pour cette sainte
cause de l'extermination.

« Allez, frappez sans pitié ; faites dispa-
raître du monde la souillure de l'hérésie.
« Dieu, l'Eglise et le tzar l'ordonnent. »

Blagourof s'arrêta pour juger de l'effet
produit.

— C'est peut-être un peu fort, fit le gou-
verneur.

— Excellence, notre ennemi, en Pologne,
c'est le catholicisme, c'est cette religion mau-
dite qu'il faut extirper.

(1) Proclamation anonyme répandue par milliers
dans les villages lithuaniens schismatiques.

— Je ne dis pas non, mon cher, je suis
certainement d'avis de la faire disparaître
par tous les moyens possibles ; mais c'est
un travail qu'il faut faire à la sape et non
pas au grand jour, et je ne vous dissimule
pas que cette proclamation, dont je ne puis
qu'approuver les idées, nous occasionnerait
des désagréments, si elle venait à être con-
nue au dehors.

— Aussi proposerais-je de la répandre
sans la signer, en sorte que si quelque exem-
plaire s'égarait au dehors et qu'on nous
la reprochât, nous pussions la désavouer
aussitôt.

— Et avec horreur.

— Cela va sans dire, Excellence.

— Au fait, l'idée n'est pas mauvaise, et
l'on pourrait essayer.

— Si Votre Excellence daignait m'autori-
ser à en faire imprimer quelques milliers
d'exemplaires, je....

— Je désire d'abord sonder les intentions
de Sa Majesté ; dans quelques jours, je vous
donnerai une réponse définitive ; mais dès à
présent je me fais un devoir de vous féliciter

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XVI.

LE DROIT EN FACE DE LA VIOLENCE.

(Suite.)

— Un exemple ! un exemple ! c'est cent
mille exemples qu'il faudrait faire, Excel-
lence, et si vous m'en donniez la permis-
sion je voudrais, sans exposer un soldat,
sans tirer un coup de canon, changer en
potence tous les arbres, à dix verstes de
Varsovie.

ment n'a encore rien décidé et que tant que la période électorale n'aura pas touché à sa fin, il ne s'occupera d'aucun mouvement préfectoral, se réservant, s'il y a lieu, de s'en occuper après que les élections auront eu lieu.

Le bruit a couru hier, dans les couloirs de l'Assemblée, que M. de Saint-Vallier, notre chargé d'affaires près des troupes d'occupation, serait désigné pour représenter la France à Bruxelles à la place de M. E. Picard, démissionnaire.

Ce bruit semble fondé. Cependant il ne faut pas oublier que la démission de M. E. Picard ne date que d'hier. Le gouvernement n'a encore pris aucune détermination au sujet de son remplacement.

D'autre part le gouvernement n'est nullement disposé à se passer des services de M. de Saint-Vallier pour ses négociations au sujet de l'occupation allemande. Il considère notre chargé d'affaires comme étant trop utile dans ces fonctions difficiles pour qu'on songe à lui donner dans ce moment une autre destination.

M. Ernest Picard a donné sa démission sans y être pressé ni sollicité par le gouvernement. Il n'a obéi qu'à des raisons personnelles, et surtout à la difficulté qu'il y avait pour lui de représenter la France à Bruxelles, et en même temps ses électeurs à l'Assemblée nationale.

M. Cantonnet, avant de quitter Paris, a fait auprès de M. Thiers de nouvelles instances pour le déterminer à assister à la distribution des récompenses décernées aux exposants de Lyon le 20 courant. M. le Président de la République n'a rien promis ni rien refusé.

Il voudrait bien faire ce voyage, mais comme il lui faudrait passer plusieurs jours à Lyon pour se rendre compte par lui-même de bien des choses, il considère qu'il lui sera impossible de disposer des cinq ou six jours qui lui seraient nécessaires pour cela.

On peut donc être à peu près assuré que ce voyage n'aura pas lieu.

Le général Schenck, ministre des Etats-Unis à Londres, est arrivé hier soir à Paris, et est reparti ce matin pour l'Italie.

Informations diverses.

On lit dans la *Patrie* :

« On prétend, et nous le rapportons sous réserve, que M. Gambetta, froissé souverainement par la mesure disciplinaire qui a frappé les cinq officiers de Grenoble, aurait, de concert avec l'élite du radicalisme, adressé à M. Thiers une lettre fort vive pour se plaindre de ce fait, qu'il considérait comme une insulte faite à la démocratie dans sa personne. »

Nous rapportons, et d'après la *Décentralisation*, et parce qu'il court dans les journaux, le bruit suivant qui n'est pas sérieux :

« Nous pouvons assurer, le tenant de source sûre, que M. le comte de Paris a ex-

primé, il y a cinq ou six semaines, à des personnes dont nous nous abstenons de citer les noms, et dans une circonstance qu'il nous serait facile d'indiquer, son intention d'aller voir le comte de Chambord.

« Tout dernièrement, il y a très-peu de jours, croyons-nous savoir encore, M. le duc d'Aumale a tenu le même langage, disant que son neveu ne pouvait guère différer plus longtemps cette visite.

« Il ne reste plus qu'à réaliser ces bonnes intentions. »

On télégraphie de Dieppe, 11 octobre :

« Trois grands bateaux et cinq canots, appartenant au Tréport et faisant la pêche aux harengs, se sont perdus cette nuit sur la côte de Tréport à Mers. On a déjà retrouvé trois cadavres ; un quatrième, qu'on suppose avoir été rejeté sur un banc de sable, sera sans doute retiré à marée basse. »

Les officiers et sous-officiers qui comptent 20 ou 25 ans de service, mais qui sont encore aptes à servir utilement, seront prochainement invités à faire savoir s'ils désirent des emplois dans l'armée territoriale.

Plusieurs feuilles ont annoncé, d'après le *Journal de Bruxelles*, que M^{re} Bauer suivait l'exemple de l'ex-père Loyson et contractait une alliance.

M^{re} Bauer, dans une lettre qu'il adresse au *Figaro*, met fin ainsi à ce bruit :

« Chatenay (Seine), ce 9 octobre.

« Monsieur le rédacteur en chef,

« Voudriez-vous avoir la bonté d'annoncer que je dépose dès aujourd'hui une plainte en diffamation, injure et calomnie, contre le journal la *Liberté*, à propos d'un article intitulé : *Le mariage de l'abbé Bauer*.

« Il me paraît inutile d'ajouter que cet article est une odieuse invention, dont il appartient aux tribunaux de faire justice.

« Veuillez agréer, etc.

« MARIE-BERNARD BAUER,

« Vicaire général honoraire, docteur en théologie, notaire apostolique. »

Assy vient d'essayer de s'évader.

C'est à Simon's Bay, au cap de Bonne-Espérance, que cette tentative a eu lieu.

Voici dans quelles circonstances :

Un navire français avait des déportés à son bord. L'un d'entre eux s'échappa en se jetant à la mer pour se diriger vers la frégate anglaise *Immortality*, qui se trouvait à une petite distance. On tira aussitôt du bord du navire français sur le fugitif, et l'on envoya un canot à sa poursuite. Le malheureux fut presque aussitôt repris et ramené à bord. Il avait le bras cassé : on le reconnut pour le nommé Assy, ancien membre du comité central.

Pendant tout le règne de Louis-Philippe, le *Journal des Débats* était la bête noire du parti républicain.

Au *Charivari*, on l'appelait le *Journal des Dégâts*, ne se doutant pas encore qu'on lui fournirait un jour des rédacteurs.

Au *Corsaire*, vu ses tergiversations, on l'avait surnommé le *Journal des Ebats*.

Dans *Paris-Révolutionnaire* (Guillaumin, éditeur), Armand Marrast, faisant la physiologie de la presse du temps, a écrit :

« Voulez-vous vous faire une idée de la feuille de la rue des Prêtres-Saint-Germain ; prenez un forçat du bague de Toulon et la plus pure des grammaires françaises ; voilà l'idéal. »

Mais en 1872, le *Journal des Débats*, professant les opinions de ceux qui l'arrangeaient si bien, qu'est-ce donc ?

Un gambettiste a dit :

« Ce n'est plus que le *Moniteur des Girouettes*. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Jeudi, rue Plantagenet, à Angers, une femme de 62 ans s'est suicidée par asphyxie, au moyen du charbon.

Cette femme avait déjà tenté de s'asphyxier il y a quatre ans.

Le 7 octobre, le nommé Cousin, Jean, journalier à Brain-sur-l'Authion, revenant de voir sa fille à Trélazé, s'arrêta dans une auberge du bourg, pour prendre un verre de vin. Entré dans la maison, il y trouva deux jeunes gens qui y étaient à boire, et avec lesquels il trinqua. Le vin bu, notre homme de s'en aller.

A 500 mètres environ au-delà de Trélazé, les deux individus avec lesquels il avait bu quelques instants auparavant sortirent tout à coup d'une pépinière, se jetèrent sur lui, et, après l'avoir fouillé, lui prirent son porte-monnaie contenant 45 fr., opération qui ne se termina pas sans quelques coups à l'adresse du volé.

Le lendemain, par exemple, ce fut le tour des voleurs, qui, après d'actives recherches, furent arrêtés tous les deux par la gendarmerie de Trélazé.

On lit dans la *Gâtine*, journal de Parthenay :

« Dans la nuit de dimanche à lundi, une tentative criminelle a eu lieu presque à l'entrée d'un de nos faubourgs.

« Le sieur P..., fils d'un fermier des environs, se rendait de Parthenay chez lui, à une heure assez avancée de la nuit, lorsque, arrivé dans un petit chemin qui, de l'endroit dit la *Demi-Lune*, conduit à sa demeure, en pleine campagne, il entendit une détonation ; on venait de lui tirer un coup de fusil ; soit peur, soit ruse, il tomba sans avoir pourtant été atteint.

« Il y est, courons dessus, se serait alors écrié une voix. »

« En entendant ces mots, le jeune homme se redressa et se mit à fuir ; deux nouveaux coups de fusil lui furent alors tirés, mais sans plus l'atteindre, et il put gagner sans

accident sa demeure encore assez éloignée. » Il paraît que les fusils étaient chargés à plomb.

« Les auteurs de ce guet-apens, dont l'un est arrêté en ce moment, seraient deux jeunes gens, deux rivaux, car la cause de cet attentat n'est pas sans avoir une certaine analogie avec celle qui alluma jadis la guerre de Troie.

« Nous ne publions, bien entendu, ces détails, que sous toute réserve.

« La justice informe. »

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Nous croyons savoir que l'instruction de l'affaire du 26 septembre a donné lieu à l'audition de plus de 400 témoins.

« Des charges très-graves auraient été établies contre plusieurs individus, et l'on aurait acquis la preuve qui n'y a eu aucune provocation de la part des pèlerins.

« Aucune décision n'a encore été prise, mais on peut s'attendre à des poursuites judiciaires. »

M. Kastner, commissaire spécial des chemins de fer à Nantes, a adressé à l'*Ordre* qui, avec d'autres journaux, l'avait assez vivement mis en cause, une lettre où nous relevons les déclarations suivantes :

« 1^o Dès longtemps avant le 26 septembre, j'avais fait toutes les démarches compatibles avec mes devoirs et avec les bien-séances pour obtenir que des précautions fussent prises en vue de désordres que je redoutais ;

« 2^o Pendant la durée de ces mêmes désordres (qui du reste ont eu lieu dans la ville bien plus que dans la gare), j'ai gardé une attitude si peu passive que les gendarmes de service ont dû courir à mon secours pour m'arracher du milieu de la foule ameutée contre moi ;

« 3^o Enfin, depuis ces malheureux événements, dont j'ai été le premier à signaler la gravité à M. le ministre, je n'ai laissé passer aucune occasion d'exprimer hautement le dégoût que m'inspirent les auteurs de ces actes de violence contre des femmes et des prêtres. »

Ainsi, M. Kastner, républicain de la veille, constate que les autorités avaient été prévenues, que les désordres ont été assez graves pour qu'il ait couru des dangers en voulant maintenir le calme ; enfin que les actes de violence qui se sont passés lui ont inspiré du dégoût.

Les feuilles conservatrices n'ont rien dit de plus fort, et M. le préfet Doniol, le citoyen-maire Leloup et le citoyen-adjoint Lauriol reçoivent là une verte leçon.

LE PASSAGE PRECOCE DES CANARDS.

Je ne saurais dire ce que sera l'hiver qui s'avance, car voici déjà l'automne venu ; si la glace et la neige sévissent sur nos villes et nos campagnes ; mais ce que je puis dire, c'est que les oiseaux de passage qui, d'ordinaire, ne descendent du Nord vers les cli-

de votre zèle pour le service de notre bien-aimé empereur et père. Vous savez sans doute que le gouvernement impérial tâche de décider l'évêque de Rome, leur pape à eux, à excommunier les rebelles.

— Oui, et au lieu de s'incliner avec respect devant l'ordre de notre bien-aimé empereur et père, ce pape a osé écrire une lettre dans laquelle il prend leur parti.

— Il fait même des processions qui auront le sort de ses protestations ridicules, ajouta l'Excellence, et s'imagine que nous avons peur de sa faiblesse ; tout cela est cependant fort ennuyeux.

— Ennuyeux, Excellence, et pourquoi donc ? Que nous importe que les Polonais aient pour eux le droit, pourvu que nous ayons la force.

— Personnellement et vis-à-vis des Podletzki, cela me serait fort égal, mais au dehors, il faut conserver sa réputation, mon cher. Et si tous les curés de la terre se mettent à crier, l'Europe nous jettera la pierre.

— Bah ! ils ne crieront pas tous, Excel-

lence, voyez le Féliniski (1), il n'ose pas bouger, lui.

— Il n'ose pas, il n'ose pas, c'est facile à dire. Ah ! général, vous ne savez pas à quel point je le ménage, pour l'empêcher de crier à l'assassin.

— Promettez-lui des décorations, des honneurs et de l'argent, il se tiendra tranquille.

— J'ai essayé de tout, mais avec ces chiens de prêtres catholiques rien ne réussit ; ils n'ont qu'un mot à la bouche : Justice, justice ; nos popes sont bien plus raisonnables.

— Cela est vrai, Excellence ; moi, voyez-vous, comme tous les Russes intelligents, je méprise également le clergé et la religion, mais il faut rendre cette justice, puisque justice il y a ; c'est que parmi nos orthodoxes, depuis le dernier pape et le plus ivrogne jusqu'au métropolitain le plus pensionné, il n'en est pas un qui ne soit aux pieds d'un gouverneur militaire et qui ne

mette les ordres de l'empereur bien au-dessus de tout l'Évangile.

— Parce qu'ils ne sont pas soutenus par un pape étranger, mon cher, qui les.... C'est au point que je n'ai pas osé, oui, osé est le mot, faire pendre encore un seul prêtre à Varsovie. A la première exécution le Féliniski va pousser des cris de paon, écrire à son pape qui écrira au monde entier. A Saint-Petersbourg, le saint Synode s'assemble en concile pour délibérer, l'empereur envoie un général (1), pour présider l'assemblée ; s'il y a quelque difficulté théologique, le général tranche la difficulté ; si les métropolitains font les récalcitrants, il élève la voix et fait sonner ses éperons et tout est fini ; mais avec ces catholiques....

— Et voilà pourquoi, Excellence, il faut déraciner le catholicisme en Pologne ; plus d'évêques, plus de prêtres, je ne connais que cela. Voulez-vous russifier d'un coup la Po-

(1) Le procureur général du saint Synode Russe est un général de cavalerie ; c'est lui qui décide en dernier ressort les cas de conscience.

logne, laissez-moi lancer ma proclamation et je vous promets que....

— Son Excellence M^{re} Féliniski désire parler à Son Excellence, fit un aide-de-camp, en entrant dans le cabinet.

— Faites entrer, répondit le gouverneur, en changeant de visage.

Et, se retournant rapidement vers Blagourof :

— Voici la bombe qui va éclater ; passez dans ce cabinet, il faut que je le voie seul ; je vous ferai appeler après l'entrevue.

Et, jetant son cigare, il répara rapidement le désordre de sa toilette, et prit une attitude ferme et bienveillante à la fois.

Blagourof avait eu à peine le temps de se glisser dans le cabinet, à la porte duquel il demeura l'oreille collée pour ne pas perdre un mot de la conversation, quand l'archevêque entra.

(La suite au prochain numéro.)

mais tempérés qu'à la fin de ce mois d'octobre, ont passé près de nous et passent encore par bandes nombreuses.

Déjà, dans une de mes lettres, datée de Grandcamp (26 août), j'avais mentionné la venue sur les rivages de la mer, des chevaliers, des guignards, des pluviers, des vanneaux, des courlieux, etc., etc. Ces oiseaux n'étaient que l'avant-garde de la grande migration des foulques, milouins, souchets, ridennes siffleurs, morillons, pilets, sarcelles, harles, etc., dont nos confrères en saint Hubert se réjouissent en ce moment. On m'écrit du Calvados pour me convier à des fêtes cynégétiques auxquelles, par un contretemps fâcheux, je ne puis pas m'associer. Que de regrets amers ! (Un prophète.)

RECETTE PARTICULIÈRE DES FINANCES DE SAUMUR.

Les souscripteurs à l'Emprunt de 3 milliards 1872 sont invités à échanger de suite leurs récépissés provisoires contre des titres définitifs.

M^{me} BLACHETTE, professeur de chant, élève de Garcia, informe le public qu'elle vient se fixer à Saumur pour y donner des leçons.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL de Poitiers à Saumur.

Construction dans l'arrondissement de Saumur.

ENQUÊTE.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire,

Vu le décret en date du 4^{er} mars dernier, qui déclare d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local de Poitiers à Saumur et en règle les conditions d'exécution et d'exploitation, pour la partie comprise entre Saumur et la limite du département de la Vienne ;

Vu le cahier des charges y annexé ;

Vu la loi du 12 juillet 1865 ;

Vu notre décision du 40 mai dernier, par laquelle nous avons approuvé le projet d'ensemble de cette voie, dans la traversée du département de Maine-et-Loire ;

Vu les plans et états parcellaires dressés par MM. les ingénieurs de la compagnie concessionnaire, chargée de l'exécution des travaux, indiquant les terrains et édifices dont la cession est nécessaire pour l'établissement dudit chemin dans l'arrondissement de Saumur, sur le territoire des communes de Chacé (1^{re} partie), Saint-Just-sur-Dive, Montreuil-Bellay, Méron et Epieds, et appuyés de l'état indicatif des noms de chaque propriétaire, tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles ;

Vu le titre II de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. — Les plans et états indicatifs des terrains et édifices à acquérir pour la construction de la section du chemin de fer d'intérêt local de Poitiers à Saumur, dans l'arrondissement de Saumur, sur le territoire des communes de Chacé (1^{re} partie), Saint-Just-sur-Dive, Montreuil-Bellay, Méron et Epieds, resteront déposés pendant huit jours, à la Mairie de chaque commune, à partir du dimanche 13 octobre courant.

Art. 2. — Avertissement sera donné immédiatement et collectivement aux parties intéressées de prendre communication des pièces sus-visées.

Cet avertissement sera publié, à son de trompe ou de caisse, dans la commune et affiché tant à la principale porte de l'église du lieu qu'à celle de la maison commune ; il sera en outre inséré dans un des journaux de la localité.

Pendant ce délai, M. le Maire de chacune des communes sus-désignées consignera, sur un registre ouvert à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et y annexera celles qui lui seront transmises par écrit.

Ces déclarations seront signées par les parties.

Art. 3. — A l'expiration du délai prescrit, une commission, composée suivant les dispositions de l'article 8 de la loi précitée du 3 mai 1841, se réunira à l'hôtel de la

Sous-Préfecture, le samedi 26 dudit mois d'octobre, à 1 heure précise de l'après-midi, pour recevoir pendant huit jours les observations des propriétaires, les appeler toutes les fois qu'elle le jugera convenable et donner son avis tant sur les plans présentés que sur les résultats de l'enquête. Ses opérations devront être terminées dans un délai de dix jours.

Sont nommés membres de cette commission :

MM.

Bruas, membre du conseil général ;
Abellard, membre du conseil général ;
Lambert-Lesage, membre du conseil d'arrondissement ;
Girard, membre du conseil d'arrondissement ;

Chasles-Guibert, maire de Chacé ;
Bonnet, Pierre, conseiller municipal à Saint-Just-sur-Dive ;

Boussy, adjoint au maire de Méron ;
De Caqueray, maire de Montreuil-Bellay ;
Volland, maire d'Epieds ;

Chacun pour le compte de sa commune.
M. Tantin, ingénieur de la ligne de Poitiers à Saumur.

Cette commission sera présidée par M. le Sous-Préfet de Saumur.

En Préfecture, à Angers, le 2 octobre 1872.
Baron L. LE GUAY.

Variétés.

LA CHASSE AUX PETITS OISEAUX.

Nos pères avaient pris sous leur protection une foule de petits oiseaux, qu'ils regardaient comme les amis du bon Dieu et les protecteurs de l'agriculture.

Le roitelet et le martinet étaient au premier rang ; leur légende est assez curieuse pour être racontée.

On professe, en Normandie, une sorte d'idolâtrie affectueuse pour le roitelet, auquel on donne le surnom mignon de *petite poulette du bon Dieu*. Un enfant qui tue un roitelet ou lui dérobe son nid s'attire une punition du ciel, et quelquefois, en retour de sa méchante action, il devient lui-même orphelin et sans abri. Les *petites poulettes du bon Dieu* sont une bénédiction pour les chaumières qui leur offrent un abri.

La tradition chrétienne nous raconte plusieurs légendes où ce petit oiseau se montre l'ami particulier des moines.

Saint Calais, en travaillant à sa vigne, étouffé de chaleur et suspend son froc à un chêne ; un roitelet vint y pondre un œuf. Le saint en fut si ravi, qu'il passa la nuit à prier et à remercier Dieu.

Dans la légende de saint Malo nous trouvons un fait semblable ; seulement il permit à l'oiseau de nicher dans son manteau jusqu'à ce que la couvée fût éclosée.

Le martinet est considéré comme l'oiseau de saint Martin, et lui doit son nom de *martinet*.

A chaque nouvelle récolte de chanvre, on laisse sur pied, à son intention, la plus belle touffe de chenevis.

L'alouette est aussi vénérée pour les services qu'elle rend à l'agriculture. Symbole de la vigilance, elle a été l'enseigne de la cohorte gauloise dans les armées de César ; réveil-matin du laboureur, tandis que celui-ci s'occupe à nettoyer son champ des plantes parasites, elle, de son côté, cherche, pour les détruire, les œufs de fourmis, les vers, les chenilles, les sauterelles et autres petites bêtes nuisibles.

C'est une vérité de tout temps reconnue, que rien n'a été créé inutilement, que tout, dans la grande harmonie de la nature, a sa raison d'être, et que les petits oiseaux, qui semblent faits seulement pour chanter le printemps et les fleurs, sont, en quelque sorte, nos pères nourriciers.

Ce sont eux qui, par la guerre incessante et acharnée qu'ils font aux mille légions d'insectes invisibles, protègent les plantes et les fruits, et leur permettent ainsi d'arriver à maturité ; ce sont les anges gardiens de l'épi de blé. Ne touchons donc pas aux petits oiseaux !

Cependant, on leur fait une guerre continuelle : les enfants — cet âge est sans pitié ! — détruisent leurs nids, dispersent les couvées, les emprisonnent dans des cages, les attachent au pilori avec un fil à la patte, les mutilent pour les faire chanter, en un mot, inventent pour eux mille tortures. Tout cela est odieux et presque criminel.

Les fermiers qui ont un peu observé sa-

vent avec quelle fécondité les insectes se reproduisent ; leur multiplication a quelque chose de fabuleux. Une seule femelle de l'aluécite dépose, sur les épis de blé, des paquets de larves, dont le soleil et la pluie font sortir des myriades de petits insectes qui vivent à nos dépens. Ces parasites mangent au moins, chaque année, le cinquième des produits agricoles. Si on parvenait à détruire tous ces régiments de rongeurs, on préserverait l'agriculture d'une perte de deux à trois cents millions.

La Providence, dans son immense sagesse, a mis le remède à côté du mal ; ce remède, c'est la grande quantité de petits oiseaux dits *becs fins*, qui ne peuvent se multiplier que s'ils sont en sécurité. Souvent, dit le proverbe, on a besoin d'un plus petit que soi. Cependant, au lieu de nourrir les petits oiseaux, nous avons la sottise cruauté de les manger.

On a beau inventer les meilleurs procédés pour améliorer l'agriculture, sans les petits oiseaux rien ne pourrait protéger les blés contre ces légions d'insectes que l'oiseau seul sait découvrir et détruire. Aussi, c'est une vérité fondamentale que plus il y a d'oiseaux dans une contrée, plus la récolte y est abondante et mieux se conservent les plantes, que les chenilles dépouillent de leurs feuilles et font périr.

Les hirondelles et les becs-fins sont les plus habiles chasseurs, et la guerre acharnée qu'ils font aux vers, aux larves, aux chenilles, aux insectes de toute nature, a cent fois plus de résultats que toutes les poudres inventées par les charlatans agricoles, même brevetés.

Un fâcheux préjugé règne dans beaucoup de campagnes : c'est que les têtes noires ou *mésanges* sont des oiseaux nuisibles, parce qu'on les voit à chaque instant becqueter les boutons des arbres, puis s'envoler rapidement et voltiger sur d'autres branches. On les prend pour des ennemis qui viennent ravager la récolte en fleur. Bien au contraire, ce sont des amis, qui font plus pour la conservation des plantes et des fruits que toute la surveillance des cultivateurs ; et en échange de leurs inappréciables services, il n'y a pas de ruses, de guet-apens, de trébuchets et d'engins de mort qu'on invente contre ces utiles et charmantes créatures. Laboureurs, en les détruisant vous vous nuisez à vous-mêmes et travaillez à votre ruine !

Ce serait avec une véritable joie que nous verrions l'autorité veiller à la conservation des petits oiseaux, en remettant en vigueur les lois contre la destruction des nids, en défendant aux oiseleurs d'emprisonner dans les cages et vendre sur nos marchés des rouges gorges, des mésanges, des merles, des roitelets, des alouettes, des pinsons, en un mot, tous ces petits agents de police rurale qui protègent les fruits et les moissons.

Les cultivateurs, dans leur intérêt bien entendu, devraient planter çà et là, au milieu des plaines déboisées, des arbres et des buissons, où ces oiseaux pourraient construire leurs nids, élever leur famille, faire leur petit ménage et trouver un abri aux temps d'orage et de froidure.

Ces pauvres becs-fins ont déjà bien assez de peine à se soustraire aux ennemis naturels qui les menacent continuellement : les buses, les émouchets, les éperviers, les pies et les geais, les chats et les fouines. Qui n'a pas assisté, dans ses promenades champêtres, à ces petits drames sanglants où un épervier fond, rapide comme la foudre, sur une pauvre mésange ? Celle-ci, dans sa fuite précipitée, pousse le cri d'alarme : aussitôt toute la famille, toute la tribu s'élançait et attaque le tyran des airs. Que de ruses, de marches et de contre-marches ingénieuses sont mises en œuvre pour se défendre ! Malheureusement la victoire est presque toujours du côté du plus fort.

Que nos chasseurs assouvissent leur fureur sur les oiseaux carnassiers, c'est là une chasse bénie par l'agriculture ; mais qu'ils respectent les petits oiseaux qui lui sont utiles !

Souhaitons longue vie et nombreuse postérité aux hirondelles et aux martinets, aux mésanges, rouges-gorges et alouettes : ce sont les plus fins chasseurs d'insectes. Il faut à une seule hirondelle pour vivre près de mille insectes par jour.

Habitants des campagnes, retenez bien ceci : si on épargnait les oiseaux dits becs-fins, la France récolterait toujours plus de grain qu'il n'en faut pour sa consommation. Chacun d'eux protège assez de blé par

an pour nourrir une personne pendant une semaine ; calculez la perte qui résulte de la chasse stupide qu'on leur fait partout. Il devrait y avoir sur la porte de toutes les fermes un écriteau ainsi conçu : *Ne touchez pas aux petits oiseaux*.

Si vous voulez que vos cultures soient belles et florissantes, défendez ces charmants auxiliaires qui, sans autre salaire que l'air, le soleil et la liberté, sont les anges gardiens des beaux épis dorés qui nous donnent le pain quotidien.

Dernières Nouvelles.

La décision prise par M. Thiers, sous sa responsabilité, contre le prince Napoléon, vient d'être exécutée.

Malgré les protestations de la presse libérale, de l'opinion publique et de ses meilleurs amis, le gouvernement a persisté dans ses mesures rigoureuses et exceptionnelles.

Le prince et la princesse ont cédé à la force, représentée par un commandant de gendarmerie qui s'est présenté à Millefont.

Un train spécial les a conduits à la frontière sous l'escorte des commissaires de police et des gendarmes. M. Maurice Richard, leur hôte, les accompagne seul.

Nous n'ajouterons qu'un mot à cette histoire ; en 1851, lorsque M. Thiers fut expulsé de France, il rencontra dans le prince Napoléon un protecteur très-actif.

Ce dernier ne fut pas étranger à l'autorisation de rentrer en France qu'on accorda peu de temps après à M. Thiers.

M. le préfet de police, accompagné de M. Hansart, chef de la police municipale, est allé hier matin à l'Élysée, et a été immédiatement reçu par M. Thiers.

L'entretien a été très-long.

Inutile d'observer que le prince Napoléon en faisait très-probablement les frais.

Pour les articles non signés : P. GODET.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Joseph Cadeau, cultivateur, de Souzay, et Julie-Louise Vannier, cultivatrice, de Saumur.

Gustave-Auguste Girard, négociant, de Saumur, et Placide-Fanny Garnier, sans profession, du Mans.

François-Joseph-Ernest Javaud, libraire, de Saumur, et Madeleine-Hélène Bourdalle, sans profession, de Saint-Jean-d'Angély.

Valentin-Henri Pirault, menuisier, de Saint-Patrice, et Marie-Anne Déluçé, couturière, de Saumur.

François-Louis-Narcisse Boulage, jardinier (veuf), de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), et Sylvine-Émilie Longis, domestique, de Saumur.

Alexandre-Frédéric Gauvin, facteur rural, et Victorine Guillerault, chapeletière, tous deux de Saumur.

Frédéric Vaucel, menuisier (veuf), de Saumur, et Marie-Virginie Malécot, sans profession, de Bagneux.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France,

Paris, 346, rue S'-Honoré.

SUCCURSALES :

Angers, rue d'Alsace, 12.

Saumur, rue du Temple, 11.

Extrait des Statuts

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arrérages de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger, moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements, villes, communes, ou sociétés susdits le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service des dites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions desdites entreprises.

La durée de la Société est de quinze ans.

Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

On lit dans le Courrier Médical :

« Les dentifrices du Docteur J.-V. BONN nous ont été présentés et leurs formules soumises à notre examen ; nous n'hésitons pas à déclarer que nous avons pu reconnaître en ses produits les qualités essentielles de tout bon dentifrice, nous en recommandons volontiers l'usage. »

Les dentifrices J. V. BONN sont composés sans

le secours d'aucun acide et privés des substances excitantes ou brûlantes généralement employées ; leurs formules, fruit de savantes recherches et d'une expérience consommée, présentent ensemble deux qualités qu'on trouve difficilement réunies :

L'EFFICACITÉ RÉELLE ET L'AGRÈMENT.

(Voir aux annonces.)

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.

12, rue d'Alsace, à Angers.

11, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

2^e ANNÉE. L'ORDRE FINANCIER 5 fr. PAR AN.

Journal hebdomadaire, donne en prime à tout abonné d'un an un Manuel complet des valeurs-cotées Françaises et Étrangères, sous forme d'Almanach pour l'année 1873.

L'ORDRE FINANCIER est envoyé gratuitement

à titre d'essai, pendant un mois, sur demande au Directeur.

RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 8 (PRÈS LA BOURSE), PARIS.

ROBES ET CONFECTIONS.

Rue du Préche, n° 3.

M^{me} DUVAL

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle arrive de Paris pour se fixer à Saumur.

Elle se chargera de toutes les confections que l'on voudra bien lui confier, aux plus justes prix.

La grande expérience qu'elle a acquise dans la confection et la coupe des modes à Paris lui fait espérer que l'on n'aura qu'à se féliciter de son travail. (447)

AU PETIT-SAINT-THOMAS

Nouveautés

PARIS

Les Propriétaires de cette maison ont l'honneur d'informer les Dames de la ville de Saumur et des environs que M. LORRAIN-BOUCHEREAU a cessé de les représenter et les prient de vouloir bien dorénavant adresser leurs demandes d'échantillons ou de marchandises directement à leur maison à Paris.

Envoi franco au-dessus de 25 francs.

Pour les CHEVEUX et la BARBE

Fournisseur de S. M. la Reine d'Angleterre et de S. M. l'Empereur de Russie 1 M^{me} d'Or. — 3 M^{me} d'Argent

RÉPARATEUR AU QUINQUINA

Préparé par F. CRUCQ, Chimiste, Breveté s. g. d. g. PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE. — PARIS

Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME

Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalscière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion, sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74.000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61,224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalscière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni ; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement. J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. — Les Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalscière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDARD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET CO., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 OCTOBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71	53 20	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	886 25	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	380	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	412 50	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	453 75	5	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	497 50	5	»
5 % Emprunt	84 25	»	03	Crédit foncier d'Autriche	947 50	5	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	87 20	»	05	Charentes, 400 fr. p. j. août.	405	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208	»	50	Est, jouissance nov.	528 75	»	1 25				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	380	»	5	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	845	»	»				
— 1865, 4 %	435	»	»	Midi, jouissance juillet.	576 25	»	»				
— 1869, 3 % t. payé.	279 50	»	»	Nord, jouissance juillet.	967 50	12	50				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248 25	»	25	Orléans, jouissance octobre.	820	»	10				
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	500	»	»				
Banque de France, j. juillet.	4250	»	40	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»				
Comptoir d'escompte, j. août.	610	»	6 25	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»				
Crédit Agricole, 200 f. p. j. juill.	455	»	»	Société Immobilière, j. janv.	80	»	3				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	455	»	»								

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
13 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Chez le sieur René Marquet-Ravenau, aux Prés-Demion, commune de Saint-Clément-des-Lévées.

Le dimanche 27 octobre 1872, à midi.

Il sera vendu :

Quatre lits, leurs couettes, couvertures, rideaux et accessoires, deux armoires, deux buffets et un vaissellier, une quarantaine de draps et autre linge, des vêtements d'homme et de femme et environ quatre-vingts chemises, vaisselle et batterie de cuisine, un pressoir à vin et quatre barriques de petit vin rouge, des barriques vides et des bouteilles, environ vingt-sept kilogrammes de beurre salé, deux bonnes charrettes à cheval, une charrette à bœufs, trois vaches, une génisse, deux juments, dont l'une a neuf ans et l'autre deux ans, deux cochons, dix charrettes de foin, six charrettes de paille, un chaudière et une barge de favats, quatre charrues, un moulin à vanner, une grande quantité de grains, tels que blé, fèves, avoine et orge, du bois en fagots et de nombreux autres bons objets mobiliers.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (501)

A VENDRE

La Récolte de 22 hectares de Vigne rouge. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

OU A AFFERMER

En totalité ou par parties.

LA FERME DE LA GIRAUDIÈRE, située communes de Saint-Martin de Sanzay et de Montreuil-Bellay, à deux kilomètres de cette ville, comprenant bâtiment d'habitation, terres, prés et vignes, contenant trente hectares.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e HACAULT.

A CÉDER

DE SUITE.

Rue du Commerce, à Bourgueil,

UN BON

ÉTABLISSEMENT DE CHAUSSURES

AVEC ATELIER DE CONFECTION.

Belle clientèle.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. COUTURIER.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

A VENDRE

DEUX CHIENS D'ARRÊT, bonne race, bien dressés.

S'adresser à René GALLAIS, à la ferme de la Belarderie, commune de Verrée. (494)

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes. Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignol-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).

Nouvelle Encre

J. Gardot à Dijon

noire en écrivant, n'épandant pas

les plumes, n'épaississant pas.

Nouvelle Encre violette noir

copiant même un mois après l'écriture.

chez tous les Papetiers.

BENZINE J. GARDOT

DIJON

Pour enlever les taches de toutes

les étoffes sans odeur et sans

altérer les couleurs.

LE FLACON 1^{er} 25 c. 2^o 50

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de ris spéciale

préparée au bismuth,

par conséquent d'une action

salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible!

aussi donne-t-elle au teint une

fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

Saumur, imp. de P. GODET.

EAU DENTIFRICE

PERFECTIONNEMENT

40 0/0 d'économie.

PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR

PERFECTIONNEMENT

40 0/0 d'économie.

J.V. BONN

L'excellence de ces produits, constatée par les récompenses qu'ils ont obtenues aux expositions universelles, les fait employer par la haute société du monde entier.

MM. ACHARD et C^e rappellent que, contrairement à la tradition qui consiste à vendre les EAUX DENTIFRICES à des prix exorbitants, ils ont établi, pour ces articles, des prix mieux en harmonie avec les progrès du commerce : Les produits J. V. Bonn sont vendus 40 0/0 moins cher que les produits analogues.

PRIX : Eau Dentifrice (Elixir), 2 f., 3 f. 50, 6 et 10 f. le Flacon. — Poudre Dentifrice, 1 f. 50 et 2 f. 50. — Eau de Toilette, 2 f., 3 f. 50 et 10 f.

GROS et DÉTAIL : 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

Se trouve chez les Parfumeurs et Coiffeurs en France et à l'étranger.

FABRIQUE A PANTIN, PRÈS PARIS.